

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2018 - Délibération n° 2018/02/05**

**Objet : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE « LE LAC DE VASSIVIERE »**

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 25 janvier 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MEYER – BUSSIERE – RABETEAU – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – GAILLARD – CONCHON – DOUMY et Mmes SPRINGER – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – MOREAU – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – CHENEVEZ – PATAUD et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – CHOMETTE – SIMONET – GAUCHI – MARTINEZ – TRUNDE – LUMY – PEROT – TOUZET – PAMIES – MOULINIER ET MMES LAURENT – JOUANNETAUD – PIPIER – POUGET-CHAUVAT – COLON – DEFEMME ET NOUAILLE.

**Pouvoirs :**

1. Mme LAURENT donne pouvoir à M. PACAUD • 2. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. LABORDE • 3. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE • 4. M. RIGAUD donne pouvoir à Mme SPRINGER • 5. Mme PIPIER donne pouvoir à Mme CAPS • 6. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme LAGRAVE • 7. M. CHAPUT donne pouvoir à M. LALANDE • 8. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET • 9. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE • 10. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE • 11. M. PEROT donne pouvoir à M. GUILLAUMOT • 12. Mme DEFEMME donne pouvoir à Mme SUCHAUD • 13. Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. GAILLARD • 14. M. MOULINIER donne pouvoir à Mme PATAUD.

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – M. MEYER remplace M. MARTINEZ – Mme POITOU remplace M. TOUZET – Mme CHENEVEZ remplace M. PAMIES.

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine POITOU.

**Assesseurs :** Michèle SUCHAUD et Patrick AUBERT

Scrutin secret

En exercice	Présents	Votants
64	44	58

	Titulaire	Suppléant	
Raymond RABETEAU	47 voix	1 voix	
Jean-Claude TRUNDE	33 voix	4 voix	
Catherine DEFEMME	21 voix	5 voix	
Martine LAPORTE	-	35 voix	
Sylvain GAUDY	1	37 voix	
Patrick PACAUD	-	2 voix	
Thierry GAILLARD	3 voix	-	
Guy DESLOGES	1 voix	-	
Bulletin(s) blanc(s)	Votes nuls	Abstention(s)	Refus de vote
1	-	-	-

Vu les articles L.2121-21, L.5211-1 et L.5721-1 et suivants du CGCT.

Vu l'article 6 des statuts du 13 janvier 2011 du Syndicat Mixte Le Lac de Vassivière portant répartition des délégués,

Vu la délibération du comité syndical du Lac de Vassivière en date du 5 décembre 2017 apportant une nouvelle répartition des sièges dédiés aux communes,

Vu l'article 68-II de la loi NOTRe,

Conformément à la décision unanime du Conseil communautaire d'élire les représentants aux organismes extérieurs à scrutin public ;

M. Le Président rappelle que le Syndicat Mixte Le Lac de Vassivière (anciennement SYMIVA) a été créé en 1966 avec la Région Limousin, les départements de la Creuse et de la Haute Vienne et 8 communes dont 4 riveraines du Lac de Vassivière (dont Royère de Vassivière). Ses missions principales étaient l'aménagement et la promotion touristique du lac de Vassivière.

Il rappelle l'article 68-II de la Loi NOTRe qui a transféré aux Communautés de communes, à titre obligatoire, depuis le 1er janvier 2017, les compétences « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité touristique » et « promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme ».

Les Communautés de communes se sont donc substituées de fait à leurs Communes membres, adhérentes au Lac de Vassivière.

Le Syndicat Mixte est désormais composé de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Creuse et des Communautés de communes Creuse Sud-Ouest, Creuse Grand Sud et des Portes de Vassivière.

Suite au retrait du syndicat des Communes de Féniers et Saint-Martin-Château, le comité syndical a adopté une nouvelle répartition des sièges pour les Communauté de communes. Il appartient à chaque Communauté de communes de désigner ses délégués au comité syndical.

- 2 titulaires et 2 suppléants sont à élire.

M. Le Président présente les candidatures reçues en amont de la séance :  
Mme DEFEMME, MM. TRUNDE et RABETEAU souhaitent siéger en tant que titulaires  
Mme LAPORTE et M. GAUDY souhaitent siéger en tant que suppléants.

M. Le Président invite les Conseillers à procéder au vote.

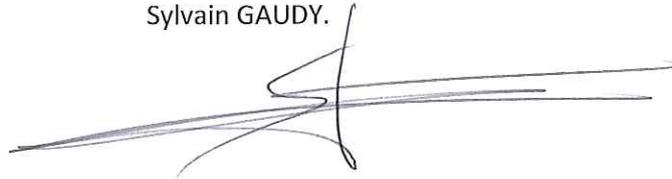
A l'issu du vote, le Conseil Communautaire élit les représentants suivants :

- Raymond RABETEAU et Jean-Claude TRUNDE en tant que titulaires
- Martine LAPORTE et Sylvain GAUDY en tant que suppléants

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, positioned below the name Sylvain GAUDY.